



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 1983

S/16105
31 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

~~UN/CO COLLECTION~~

LETTRE DATEE DU 29 OCTOBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence le texte de la note envoyée le 28 octobre 1983 à M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures du Honduras, par S. Exc. Nora Astorga, ministre des relations extérieures par intérim de la République du Nicaragua.

"Monsieur le Ministre,

Je m'adresse à Votre Excellence pour dénoncer le fait suivant : ce 28 octobre, à 16 h 15, le poste d'observation de 'Loma Portobanco', dans le secteur de Santo Tomás del Nance du département de Chinandega, a été attaqué par des effectifs des forces armées du Honduras. Ce poste d'observation est situé à 400 mètres de la ligne frontière. L'attaque s'est prolongée pendant une heure et demie, les soldats honduriens employant une variété d'armes à feu. Les patriotes nicaraguayens cantonnés à 'Loma Portobanco' n'ont pas réagi à l'agression.

D'autre part, à 19 h 5 du même jour, deux garde-côtes nicaraguayens en patrouille de routine dans les eaux territoriales nicaraguayennes du golfe de Fonseca ont été attaqués par quatre garde-côtes battant pavillon hondurien en face de 'Punta de San José', situé à 10 kilomètres de Potosí et à 7 kilomètres seulement de la côte nicaraguayenne. D'après les informations dont nous disposons, l'attaque se poursuit en ce moment et les garde-côtes nicaraguayens y ont répondu dans l'exercice de leur droit de légitime défense.

Le Gouvernement nicaraguayen ne peut qu'insister sur la gravité exceptionnelle des faits rapportés ci-dessus, vu surtout l'existence de plans ayant nettement pour objectif d'exécuter ce type d'actions provocatrices, et même d'envisager des attaques sur des objectifs économiques et sur des populations en territoire hondurien, lesquelles seraient imputées au Nicaragua, ce qui servirait de prétexte pour lancer une guerre ouverte contre notre pays.

On ne saurait non plus manquer de signaler que ces actes d'agression peuvent être difficilement attribuables à des initiatives échappant au contrôle des forces armées du Honduras, vu la participation ouverte et la complicité de cette armée avec les groupes de mercenaires somozistes qui opèrent et ont leur base en territoire hondurien.

En présentant sa protestation officielle et énergique contre les faits dénoncés plus haut, le Gouvernement nicaraguayen tient à souligner que de tels actes, commis en violation de sa souveraineté nationale, sont absolument incompatibles avec les désirs de paix professés par votre gouvernement, la paix ne pouvant être assurée que dans l'observation des principes fondamentaux du droit international, en particulier le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats. D'autre part, le Gouvernement nicaraguayen exige que les garde-côtes honduriens quittent immédiatement nos eaux territoriales et que cessent les actes d'agression.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma considération et de mon estime.

Le Ministre par intérim des
relations extérieures

Nora Astorga"

Je saurais gré à Votre Excellence de bien vouloir distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre adjoint des relations
extérieures,

Représentant du Nicaragua
au Conseil de sécurité,

(Signé) Victor Hugo TINOCO FONSECA
